

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 14 mai 2024 à 8h00 à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177, rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard
M. Normand Côté

Sont aussi présents :

Mme Danielle Bédard, secrétaire-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations par intérim

Sont absents :

La séance est ouverte à 8 h 00 par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024
3. Acceptation des comptes du mois d’avril 2024
4. Information :
 - État de la situation – réserve d’eau
 - Conduite refoulement – suivi
 - Conduites d’aération – suivi
 - Ajout débitmètre – eaux usées
 - 1, du Réservoir – état des lieux
5. Remboursement des surplus accumulés
6. Annulation de la résolution no. 2024-04-042 - Hach
7. Contrat de service – Hach – appareil de mesure de monochloramines
8. Décompte progressif no. 8 – Allen entrepreneur général – conduite de refoulement
9. Octroi de contrat – pelouses
10. Télémétrie – débitmètre – soumission Turcotte
11. Revue technologique eau potable – offre services WSP
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l’assemblée

- 2024-05-047

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE
- 2024-05-048

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 soit adopté.

ADOPTÉE
- 2024-05-049

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d'avril 2024 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois d'avril 2024 au montant de 204 538.14 \$.

ADOPTÉE
- 4. INFORMATIONS :**

ÉTAT DE LA SITUATION – RÉSERVE D'EAU :

Madame Danielle Roy fait état de la situation concernant la réserve d'eau de la Régie.

Étant donné que l'usine fonctionne à plein régime pendant 24 heures depuis 8 jours et considérant les multiples bris d'aqueduc qui se sont produits ces derniers jours, les membres du conseil prennent la décision de ne plus vendre d'eau potable jusqu'à nouvel ordre. La vente d'eau au Puits Moreau peut se continuer.

CONDUITE REFOULEMENT – SUIVI :

Madame Danielle Roy mentionne que les travaux sont presque terminés. Il reste à vérifier si l'ensemencement a été bien fait à l'automne dernier.

CONDUITES D'AÉRATION – SUIVI :

Madame Danielle Roy mentionne que les travaux sont terminés.

Elle a transmis un courriel à l'entrepreneur concernant les frais de mandat additionnel de WSP. Elle n'a pas eu de retour.

AJOUT DÉBIMÈTRE – EAUX USÉES :

Ce point est remis au prochain CA. Nous attendons un retour de WSP.

1. DU RÉSERVOIR – ÉTAT DES LIEUX :

Madame Danielle Roy informe également les élus qu’une valve au 1, du Réservoir ne fait pas correctement son travail, ce qui a possiblement provoqué les bris d’aqueduc. Comme la mécanique de procédé et les équipements sont âgés à cet endroit, il faudra songer à moderniser et à mettre à jour les installations.

5. REMBOURSEMENT DES SURPLUS ACCUMULÉS :

2024-05-050

CONSIDÉRANT QUE l’exercice financier de 2023 de la Régie se termine avec un surplus total de 111 799 \$ réparti comme suit :

- Municipalité de Laurier Station 35 259 \$
- Municipalité de St-Flavien 76 540 \$

CONSIDÉRANT QU’il fût décidé, par une résolution du conseil, adoptée le 23 avril 2002, de ramener chaque année les surplus à zéro, suivant l’adoption des états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l’année 2023 a été établi selon les proportions 69%-31% ;

CONSIDÉRANT QUE l’exercice financier 2023 s’étant terminé avec un surplus, le conseil désire donc rembourser chacune des municipalités membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l’unanimité d’autoriser le versement aux municipalités de Laurier Station et de St-Flavien, au courant du mois de mai comme suit :

- Municipalité de Laurier Station 35 259 \$
- Municipalité de St-Flavien 76 540 \$

ADOPTÉE

6. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO. 2024-04-042 – HACH :

2024-05-051

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Hach Service fournie le 3 avril 2024 n’était pas claire et portait à confusion ;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l’unanimité d’annuler la résolution numéro 2024-04-042 et d’en refaire une autre avec les bons montants.

ADOPTÉE

7. CONTRAT DE SERVICE – HACH – APPAREIL DE MESURE DE MONOCHLORAMINES :

Ce point est reporté au prochain CA.

8. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 8 – ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – CONDUITE DE REFOULEMENT :

2024-05-052

ATTENDU QUE par la résolution no. 2021-06-075, la Régie a accordé à l’entreprise ALLEN Entrepreneur général, un contrat pour le remplacement d’une conduite de refolement, au montant de 2 472 962.50 incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ recommande le paiement de la facture pour certains travaux exécutés, laquelle a été retenu un montant de 10% ;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité :

- D’autoriser le paiement de la facture à l’entreprise Allen Entrepreneur Général pour un montant de 21 301.22 \$ incluant les taxes, et ce, pour les travaux réalisés jusqu’au 30 novembre 2023 ;
- De financer cette dépense à même le règlement d’emprunt no. 01-2021 ;
- Que ces argents seront prélevés dans le compte du prêt temporaire auprès de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

2024-05-053

9. OCTROI DE CONTRAT – PELOUSES :

CONSIDÉRANT QUE le contrat de tonte de pelouse est rendu à échéance ;

CONSIDÉRANT la réception d’une soumission de FABIEN LES GAZONS reçue le 24 avril 2024 pour une période de 3 ans et pour les montants suivants :

- | | |
|--------------|-------------|
| - Année 2024 | 3 595.00 \$ |
| - Année 2025 | 3 675.00 \$ |
| - Année 2026 | 3 785.00 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la Régie est satisfaite du travail effectué par FABIEN LES GAZONS ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l’unanimité :

- D’autoriser l’adjudication d’un contrat de gré à gré de tonte de pelouse à FABIEN LES GAZONS, aux montants énumérés plus haut et ce, taxes en sus, pour une période de 3 ans, soit 2024, 2025 et 2026 ;
- QUE ces montants soient payés en trois versements, soit les 15 mai, 15 juillet et 15 septembre de chaque année;
- D’autoriser la secrétaire trésorière et le président à signer le contrat au nom de la RIAELC.
- QUE cette dépense soit affectée aux postes GL 02-41200-522, 02-41300-522 et 02-41400-521

ADOPTÉE

2024-05-054

10. TÉLÉMÉTRIE – DÉBIMÈTRE – SOUMISSION TURCOTTE :

CONSIDÉRANT QUE l’ajout d’équipements et l’amélioration du système de télémétrie des différents sites de la Régie est requise ;

CONSIDÉRANT QUE de telles améliorations permettraient de réduire le nombre d’heures de travail en évitant de se rendre sur place à chaque jour ;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l’unanimité d’octroyer un contrat à Turcotte 1989 Inc pour les sites suivants :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Rivière aux cèdres | 3 950 \$ + taxes |
| - Poste Gingras | 3 500 \$ + taxes |
| - 1, du Réservoir | 29 980 \$ + taxes |
| - Lien télémétrie | 7 980 \$ + taxes |

Le tout pour un total de 52 210.15, taxes incluses. (47 674.83 \$ taxes nettes)

CONSIDÉRANT QU’à la préparation du budget pour l’année 2024, le montant de 51 344.59 \$ provenant du programme FIMEAU n’a pas été pris en compte et qu’un surplus sera créé à la fin de l’année 2024 ;
QUE cette dépense soit affectée à ce surplus de 51 344.59 \$.
ADOPTÉE

11. REVUE TECHNOLOGIQUE EAU POTABLE – OFFRE SERVICES WSP :

2024-05-055

CONSIDÉRANT QUE la Régie rencontre certaines contraintes opérationnelles, notamment la production d’un grand volume de boues chimiques dont la disposition est difficile ;
CONSIDÉRANT QUE la modification ou le remplacement de la filière de traitement sont envisagés et qu’une revue des technologies disponibles et applicables qui permettraient de pallier les problématiques rencontrées actuellement ;
CONSIDÉRANT l’offre de services de WSP Canada au montant de 23 569.88 \$, taxes incluses ;
Il est proposé par Monsieur Denis Pérusse, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu à l’unanimité d’octroyer le mandat à WSP Canada au montant de 23 569.88 \$, taxes incluses (21 522.44 \$ taxes nettes).
QUE cette dépense soit facturée aux deux municipalités par quote-part supplémentaire selon les proportions de 71%-29% soit :
- Un montant de 15 280.93 \$ pour la municipalité de Laurier Station
- Un montant de 6 241.51 \$ pour la municipalité de St-Flavien.
ADOPTÉE

12. VARIA :

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2024-05-056

Il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9h05.
ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Danielle Bédard
Secrétaire-trésorière